

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-ORENS DE GAMEVILLE  
EN DATE DU 21 MARS 2008**

1. Installation du Conseil Municipal .....	66
2. Election du Maire.....	67
3. Fixation du nombre des Adjoints .....	73
4. Election de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants à la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse .....	76

## SEANCE DU 21 MARS 2008

L'an deux mille huit et le 21 mars à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ORENS DE GAMEVILLE légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian SEMPÉ, Maire.

**Étaient présents :** MERONO - PRUVOT – REVEL – ARTERO R. – SAUMIER A. – SARRAILH – DELEUZE – FAVIER – CAPELLE-SECQ – BAPT – BRULE – FLECHER – CABASSUD – PETREMANN – REGNIER – ARTERO O. – BARES – SOUBEYRAN – CONFORTI – AUSTRUY – LUMEAU-PRECEPTIS – SOUTOUL – DUPUIS – GUELFUCCI – DEL BORRELLO – AYAD – GODFROY – FABRE – AUBOIN – COMBES-BOISSOT - JOP

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents :** JACQUOND

**Pouvoirs :**

Monsieur JACQUOND           à           Madame PRUVOT

**Madame Isabelle CAPELLE-SPECQ** a été élue secrétaire de séance.

## 1- INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### ▪ **Monsieur Christian SEMPE**

En ma qualité de Maire sortant,

Je déclare la séance ouverte. Je me dois en effet d'assurer la présidence momentanée de cette assemblée.

Je vous donne lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections :

- Inscrits : 8287
- Votants : 6337 soit 76,47 % de participation
- Nuls : 150
- Exprimés : 6187

Ont obtenu

La liste : «Agir ensemble pour Saint-Orens » 3390 voix soit 54,79 % de suffrages – 26 sièges

La liste : «Saint-Orens Autrement avec vous » 2797 voix soit 45,21 % de suffrages – 7 sièges

Je déclare installés en qualité de Conseillers Municipaux de la Commune de Saint Orens de Gameville

- Monsieur Christian SEMPE
- Madame Muriel PRUVOT
- Monsieur Claude MERONO
- Madame Anne-Marie REVEL
- Monsieur Robert ARTERO
- Madame Agnès SAUMIER
- Monsieur Michel SARRAILH
- Madame Denise DELEUZE
- Monsieur Guy FAVIER
- Madame Isabelle CAPELLE-SPECQ
- Monsieur Philippe BAPT
- Madame Annick BRULE
- Monsieur Jean-François FLECHER
- Madame Corinne CABASSUD
- Monsieur Claude PETREMANN
- Madame Christiane REGNIER
- Monsieur Olivier ARTERO
- Madame Marie-Laurence BARES
- Monsieur Jean-Louis SOUBEYRAN
- Madame Joëlle CONFORTI
- Monsieur Christian AUSTRUY
- Madame Aude LUMEAU-PRECEPTIS
- Monsieur Patrice SOUTOUL
- Madame Sandrine DUPUIS
- Monsieur Jean-Paul JACQUOND
- Madame Sarah GUELFUCCI

- Monsieur Marc DEL BORRELLO
- Madame Roberte AYAD
- Monsieur Jean-Pierre GODFROY
- Madame Carole FABRE
- Monsieur Jean-François AUBOIN
- Madame Annick COMBES-BOISSOT
- Monsieur Serge JOP

Le Conseil Municipal se doit de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance. Je propose la candidature d'Isabelle CAPELLE-SPECQ.

Pas d'objection ?

Je vous remercie.

Denise DELEUZE vient de nous faire savoir qu'elle arrivait incessamment.

Monsieur Jean-Paul JACQUOND, excusé pour déplacement professionnel, sera représenté par Madame Muriel PRUVOT.

Je vais passer la présidence à Claude PETREMANN après la proclamation de ces résultats, le jeune doyen de notre assemblée !

## 2 – ELECTION DU MAIRE

- **Monsieur Claude PETREMANN**

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, bonsoir.

En tant que doyen d'âge, j'ai le privilège d'assurer la présidence intérimaire de cette assemblée. Aussi, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue dans l'exercice de ce mandat local, le plus humble de notre démocratie mais aussi le plus utile parce qu'il prend en compte l'intérêt immédiat et concret de nos concitoyens qui attendent des solutions à leurs problèmes et à leurs besoins.

Aussi, ne perdons pas de temps, nous allons tout de suite commencer **l'élection du Maire** mais au préalable il me faut vous lire les articles du Code de la Fonction Territoriale.

Avant d'enregistrer la candidature aux fonctions de maire, je me dois de vous donner les lectures des articles L.2122-4 - L.2122-8 – L.2122-9 – L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **ARTICLE L 2122-4**

Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil général.

Les fonctions de maire sont incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.

#### **ARTICLE L 2122-8**

La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal.

Pour toute élection du maire ou des adjoints, les membres du conseil municipal sont convoqués dans les formes et délais prévus aux articles L 2121-10 à L 2121-12. La convocation contient mention spéciale de l'élection à laquelle il doit être procédé.

Avant cette convocation, il est procédé aux élections qui peuvent être nécessaires pour compléter le conseil municipal.

Si, après les élections complémentaires, de nouvelles vacances se produisent, le conseil municipal procède néanmoins à l'élection du maire et des adjoints, à moins qu'il n'ait perdu le tiers de ses membres.

En ce dernier cas, il y a lieu de recourir à de nouvelles élections complémentaires. Il y est procédé dans le délai d'un mois à dater de la dernière vacance. Toutefois, quand il y a lieu à l'élection d'un seul adjoint, le conseil municipal peut décider, sur la proposition du maire, qu'il y sera procédé sans élections complémentaires préalables, sauf dans le cas où le conseil municipal a perdu le tiers de son effectif légal.

#### **ARTICLE L 2122-9**

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsqu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau maire, le conseil municipal est réputé complet si les seules vacances qui existent en son sein sont la conséquence :

- 1/ de démissions données lorsque le maire a cessé ses fonctions et avant l'élection de son successeur,
- 2/ d'une décision de la juridiction administrative devenue définitive annulant l'élection de conseillers municipaux sans proclamation concomitante d'autres élus.

## ARTICLE L 2122-10

Le maire et les adjoints sont élus pour la même durée que le conseil municipal.

Toutefois, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le mandat du maire et des adjoints prend fin de plein droit lorsque la juridiction administrative, par une décision devenue définitive, a rectifié les résultats de l'élection des conseillers municipaux de telle sorte que la majorité des sièges a été attribuée à une liste autre que celle qui avait bénéficié de cette attribution lors de la proclamation des résultats à l'issue du scrutin.

Quand il y a lieu, pour quelque cause que ce soit, à une nouvelle élection du maire, il est procédé à une nouvelle élection des adjoints.

Après une élection partielle, le conseil municipal peut décider qu'il sera procédé à une nouvelle élection des adjoints.

Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouvel adjoint, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Nous allons procéder à la mise en place du bureau de vote.

Sur proposition du Président, nous avons besoin de deux assesseurs. Je propose la benjamine de l'assemblée, Madame Sarah GUELFUCCI et Madame Annick COMBES-BOISSOT.

Y a-t-il des avis contraires ?

On peut considérer que le bureau est formé avec une secrétaire qui sera également je pense Madame Isabelle CAPELLE-SPECQ.

Je passe la parole à Monsieur Claude MERONO.

- **Monsieur Claude MERONO**

Merci Monsieur le Président.

Au nom de la sensibilité que nous représentons tous ensemble, de la gauche unie, j'ai l'immense plaisir de vous proposer la candidature de Christian SEMPE au poste de maire.

- **Monsieur Claude PETREMANN**

Y a-t-il d'autres candidats pour ce poste ?

Apparemment il n'y a qu'un candidat. J'invite les assesseurs à se mettre autour de la table de l'urne. Les bulletins sont situés à côté de l'isoloir. N'ayant qu'un candidat il vous faudra voter pour ce candidat ou contre.

Nous allons pouvoir commencer cette élection.

J'invite Monsieur Christian SEMPE à préparer son vote et à venir le déposer dans l'urne. Je vais en appeler en suivant de manière à ce qu'il n'y ait pas trop de perte de temps. Après Monsieur SEMPE ce sera Madame Muriel PRUVOT et Monsieur Claude MERONO.

- M. Christian SEMPE : a voté
- Mme Muriel PRUVOT : a voté
- M. Claude MERONO : a voté

Madame Anne-Marie REVEL, Monsieur Robert ARTERO et Madame Agnès SAUMIER.

- Mme Anne-Marie REVEL : a voté
- M. Robert ARTERO : a voté
- Mme Agnès SAUMIER : a voté

Monsieur Michel SARRAILH, Madame Denise DELEUZE et Monsieur Guy FAVIER.

- M. Michel SARRAILH : a voté
- Mme Denise DELEUZE : a voté
- M. Guy FAVIER : a voté

Madame Isabelle CAPELLE-SPECQ, Monsieur Philippe BAPT et Madame Annick BRULE.

- Mme Isabelle CAPELLE-SPECQ : a voté
- M. Philippe BAPT : a voté
- Mme Annick BRULE : a voté

Monsieur Jean-François FLECHER et Madame Corinne CABASSUD

- M. Jean-François FLECHER : a voté
- Mme Corinne CABASSUD : a voté

Madame Christiane REGNIER, Monsieur Olivier ARTERO et Madame Marie-Laurence BARES :

- Mme Christiane REGNIER : a voté
- M. Olivier ARTERO : a voté
- Mme Marie-Laurence BARES : a voté

Monsieur Jean-Louis SOUBEYRAND, Madame Joëlle CONFORTI, Monsieur Christian AUSTRUY et Madame Aude LUMEAU-PRECEPTIS :

- M. Jean-Louis SOUBEYRAND : a voté
- Mme Joëlle CONFORTI : a voté
- M. Christian AUSTRUY : a voté
- Mme Aude LUMEAU-PRECEPTIS : a voté

Monsieur Patrice SOUTOUL, Madame Sandrine DUPUIS, Monsieur Jean-Paul JACQUOND (représenté) :

- M. Patrice SOUTOUL : a voté
- Mme Sandrine DUPUIS : a voté
- pour J.Paul JACQUOND : a voté

Madame Sarah GUELFUCCI, Monsieur Marc BEL BORELLO, Madame Roberte AYAD :

- M. Marc DEL BORELLO : a voté
- Mme Roberte AYAD : a voté
- Mme Sarah GUELFUCCI : a voté

Monsieur Jean-Pierre GODFROY, Madame Carole FABRE, Monsieur Jean-François AUBOIN :

- M. Jean-Pierre GODFROY : a voté
- Mme Carole FABRE : a voté
- M. Jean-François AUBOIN : a voté

Mme Annick COMBES-BOISSOT, Monsieur Serge JOP

- Mme Annick COMBES-BOISSOT : a voté
- M. Serge JOP : a voté

- M. Claude PETREMANN : a voté

▪ **Monsieur Claude PETREMANN**

Nous allons procéder au dépouillement.

Il y avait 33 personnes sur la liste, il y a eu 33 votes. Il y a eu 7 enveloppes vides et 26 voix pour Monsieur SEMPE.

**Je déclare Monsieur Christian SEMPE élu maire de la Commune de Saint-Orens de Gameville.**

Je vais lui remettre l'écharpe.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Beaucoup d'émotion comme toujours à Saint-Orens de Gameville.

Chers concitoyens, chers amis,

Les élections municipales sont un moment privilégié de la vie démocratique d'une commune.

Vous avez, le 16 mars, élu un Conseil Municipal qui vient à son tour d'élire son maire et qui va désigner dans quelques instants les adjointes et les adjoints.

Prolongeant l'action des 7 dernières années, avec mon équipe, j'ai porté devant les Saint-Orennais un projet cohérent qui incarne clairement des valeurs de justice sociale, de démocratie, de défense du service public, de protection de l'environnement et du cadre de vie.

Nous aimons Saint-Orens, ville solidaire, dynamique, conviviale et citoyenne ; sachant que pour préserver les atouts de notre ville, nous allions actions immédiates et vision à long terme.

Nous devons aménager une ville pour le citoyen en inscrivant l'évolution démographique comme un élément central, en prenant en compte l'environnement dans les projets urbains, en développant une politique active de déplacements sécurisés, économes en énergie ; en assurant la mixité de l'habitat et développant le locatif, en dynamisant et diversifiant le tissu économique.

Nous devons vivre ensemble dans une ville solidaire en développant les services aux personnes

âgées, en assurant le lien social pour l'ensemble de la population, en confortant le projet éducatif vers l'enfance et la jeunesse, en portant des actions culturelles et des politiques sportives.

Nous nous appuyerons sur l'équilibre retrouvé des finances communales, sur des marges de manœuvres reconstituées, un encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2008 de 11 123 783 € (ville, régie transport, SIVOM et SICOVAL) - chiffre officiel que je tiens à réaffirmer ce soir pour couper court à toutes autres données ; nous nous appuyerons sur un dynamisme du foncier bâti entreprise qui s'amorce, sur une arrivée planifiée de nouveaux habitants, futurs contribuables au 1<sup>er</sup> janvier suivant.

Nous serons vigilants sur nos dépenses de fonctionnement comme nous l'avons été durant le précédent mandat, nous serons exigeants sur le besoin de justice fiscale et sur la nécessité des solidarités. Ce sont des luttes au-delà de Saint-Orens que nous devons mener.

Nous n'augmenterons pas durant ce mandat le taux communal de la taxe d'habitation, mais veillerons à garder à nos services la proximité et la qualité qu'assurent les fonctionnaires municipaux. Je tiens à les remercier solennellement à ce moment précis. Ce sont des femmes et des hommes au service de tous et non des personnes uniquement identifiables par les charges salariales occasionnées. Ils sont des atouts essentiels pour le quotidien de notre ville. Veuillez trouver Monsieur le Directeur Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers nouvellement installés, l'expression forte de mes remerciements au nom de tous les Saint-Orennais à leur égard car ils le méritent grandement. Je connais les limites des moyens que la collectivité met à leur disposition mais sais voir aussi les progrès accomplis durant ces 7 dernières années tant au niveau de la formation individuelle et collective, qu'au niveau des dotations en matériel et locaux.

Nous installerons lors du prochain conseil municipal d'Avril les Commissions Municipales, sources de réflexion et de propositions. Leur composition sera proportionnelle aux équilibres entre majorité et minorité. Nous désignerons nos représentants dans les diverses instances. Nous savons qu'au sein du Grand Toulouse, - et je salue en cette occasion mon ami Pierre Cohen, élu ce matin maire de Toulouse - de grandes questions seront soulevées et de grands chantiers ouverts : l'urgence d'un développement accéléré des transports en commun - et nous sommes concernés autant par l'arrivée du métro à Diagora Labège que par la ligne de tramway Blagnac-Saint-Orens !-, que, dès 2003, nous avons défendue et certains pensaient que nous étions des utopistes. Mais l'utopie doit toujours avoir cours en politique. Mais aussi nous serons concernés par la mise en place d'une communauté urbaine intervenant pour de grandes compétences obligatoires : urbanisme, transport, eau et assainissement, économique, sport...

Nous veillerons à ce que Saint-Orens y ait une voix forte et constructive. Nous y serons vigilants pour conserver par notre présence active sans faille, les atouts de notre ville.

De plus nous voulons associer les Saint-Orennais à l'évolution de notre cadre de vie en créant un Conseil de Développement Local. Composé d'habitants, de salariés travaillant sur la commune, d'employeurs, de personnels communaux, de techniciens, de représentants du monde associatif et d'élus, il sera un laboratoire d'idées et aura pour mission à travers la concertation d'impulser la mise en place de projets telle la poursuite de l'aménagement des bords de la Marcaissonne et bien d'autres.

Un Conseil Municipal, détenteur par le suffrage universel de la démocratie représentative doit veiller à développer sur son territoire la démocratie participative. Ce sera aussi un de nos axes d'actions au plus proche de nos concitoyens.

Je tiens aussi à remercier ce soir toutes les associations de Saint-Orens où oeuvrent tant de bénévoles. Elles ont pleinement leur place dans le Saint-Orens d'aujourd'hui comme dans celui de demain.

Un grand merci aux élus municipaux de 2001-2008 qui ne se sont pas représentés ; je salue leur engagement au service de tous. Que d'heures consacrées de leur part !

En terminant sur une pointe d'humour, je rappellerai que le premier maire de Saint-Orens ne s'appelait pas Altigone mais bien Jean Bellières et que c'était en 1790 ! D'autres depuis se sont succédés pour construire avec les Saint-Orennaïses et les Saint-Orennais, notre commune.

Merci pour votre écoute, pour votre soutien. Sachez que je serai comme toujours, avec conviction et franchise, le maire de tous les Saint-Orennais.

- **Monsieur le MAIRE**

Je vous propose de poursuivre l'ordre du jour.

### 3- FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

En application de l'article L.2121-2, le Conseil Municipal fixe par délibération le nombre des adjoints dans la limite de 30 % de l'effectif global du Conseil Municipal, soit 9 adjoints.

Les attributions du Conseil Municipal sont suffisamment complexes et variées pour qu'il soit doté d'un exécutif fort.

C'est pour cette raison que je vous propose de retenir ce chiffre de 9 en adoptant la délibération suivante.

- **Monsieur le MAIRE**

S'il n'y a pas d'objection je vais mettre au vote cette proposition.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

- **Monsieur le MAIRE**

Nous allons passer à l'élection des adjoints.

En application de l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel.

Nous sommes dans un cas d'élection différente de celle qui était faite dans le passé puisque c'est un scrutin de liste.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être inférieur à un.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Je vous propose la liste suivante, dans l'ordre :

- 1- Claude MERONO
- 2 - Muriel PRUVOT
- 3 - Anne-Marie REVEL

- 4 - Robert ARTERO
- 5 - Agnès SAUMIER
- 6 - Michel SARRAILH
- 7 - Guy FAVIER
- 8 - Isabelle CAPELLE
- 9 - Claude PETREMANN

Y a-t-il d'autres candidatures ?

S'il n'y en a pas on va pouvoir procéder au vote. Il va falloir revenir à l'urne. On va garder le bureau qui a été efficace avec un Président qui est plus décontracté dans cette deuxième partie.

▪ **Monsieur Claude PETREMANN**

J'appelle M. Christian SEMPE pour voter, Mme Muriel PRUVOT, M. Claude MERONO, Mme Anne-Marie REVEL, M. Robert ARTERO.

- M. Christian SEMPE : a voté
- Mme Muriel PRUVOT : a voté
- M. Claude MERONO : a voté
- Mme Anne-Marie REVEL : a voté
- M. Robert ARTERO / a voté

Mme Agnès SAUMIER, M. Michel SARRAILH, Mme Denise DELEUZE, M. Guy FAVIER.

- Mme Agnès SAUMIER : a voté
- M. Michel SARRAILH : a voté
- Mme Denise DELEUZE : a voté
- M. Guy FAVIER : a voté

Mme Isabelle CAPELLE-SPECQ, M. Philippe BAPT, Mme Annick BRULE, M. Jean-François FLECHER.

- Mme Isabelle CAPELLE-SPECQ : a voté
- M. Philippe BAPT : a voté
- Mme Annick BRULE : a voté
- M. Jean-François FLECHER : a voté

Mme Corinne CABASSUD, Mme Christiane REGNIER, M. Olivier ARTERO.

- Mme Corinne CABASSUD : a voté
- Mme Christiane REGNIER : a voté
- M. Olivier ARTERO : a voté

Mme Marie-Laurence BARES, M. Jean-Louis SOUBEYRAN, Mme Joëlle CONFORTI, M. Christian AUSTRUY.

- Mme Marie-Laurence BARES : a voté
- M. Jean-Louis SOUBEYRAN : a voté
- Mme Joëlle CONFORTI : a voté
- M. Christian AUSTRUY : a voté

Mme Aude LUMEAU-PRECEPTIS, M. Patrice SOUTOUL, Mme Sandrine DUPUIS, M. Jean-Paul JACQUOND (représenté)

- Mme Aude LUMEAU-PRECEPTIS : a voté
- M. Patrice SOUTOUL : a voté
- Mme Sandrine DUPUIS : a voté
- M. Jean-Paul JACQUOND (représenté) a voté

Mme Sarah GUELFUCCI, M. Marc DEL BORRELLO, Mme Roberte AYAD

- M. Marc DEL BORRELLO : a voté
- Mme Roberte AYAD : a voté
- Mme Sarah GUELFUCCI : a voté

M. Jean-Pierre GODFROY, Mme Carole FABRE, M. Jean-François AUBOIN, Mme Annick COMBES-BOISSOT, M. Serge JOP

- M. Jean-Pierre GODFROY : a voté
- Mme Carole FABRE : a voté
- M. Jean-François AUBOIN : a voté
- Mme Annick COMBES-BOISSOT : a voté
- M. Serge JOP : a voté

- M. Claude PETREMANN : a voté

33 votants – 7 bulletins blancs ou enveloppes vides  
La liste de Monsieur SEMPE est élue avec 26 voix.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Nous déclarons élus :

- Claude MERONO
- Muriel PRUVOT
- Anne-Marie REVEL

- Robert ARTERO
- Agnès SAUMIER
- Michel SARRAILH
- Guy FAVIER
- Isabelle CAPELLE-SPECQ
- Claude PETREMANN

L'ordre de la liste étant l'ordre des adjoints du 1<sup>er</sup> jusqu'au 9<sup>ème</sup> et sera inscrite dans l'ordre du tableau.

Bravo aux adjointes et aux adjoints qui vont œuvrer pour Saint-Orens.

#### 4- ELECTION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES ET DE DEUX DELEGUES SUPPLEANTS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND TOULOUSE

##### ▪ Monsieur le MAIRE

Nous avons un dernier point à l'ordre du jour. Nous avons souhaité le mettre aujourd'hui pour être efficace dès que le Conseil de Communauté du Grand Toulouse se réunira. **C'est l'élection de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants à la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse.**

D'après les statuts de l'Article 4 du Grand Toulouse, nous avons droit pour les communes de 9001 à 18000 habitants à deux délégués et nous devons aussi désigner deux délégués suppléants.

Nous proposons les candidatures suivantes :

- comme titulaires : Christian SEMPE et Claude MERONO
- comme suppléants : Philippe BAPT et Robert ARTERO

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Nous allons procéder à une élection qui ne sera pas une élection de liste.

Nous allons devoir voter pour chaque titulaire et chaque supplément.

On ne vote pas les deux titulaires à la fois. C'est nominatif.

Monsieur GODROY c'est un poste de titulaire pour lequel vous êtes candidat ?

Donc nous allons voter, titulaire par titulaire.

Pour le vote du maire et des adjoints, nous sommes obligés de voter à bulletin secret par l'urne.

Pour le vote des représentants de la commune, dans d'autres collectivités ou dans d'autres instances, nous pouvons si l'ensemble de notre assemblée le décide voter à main levée ; mais s'il y en a un ou plusieurs qui le refusent ça sera comme pour le maire et les adjoints.

Je pose la question à l'ensemble de mes collègues : quels sont ceux qui souhaitent qu'on vote à main levée ?

Unanimement nous décidons le vote à main levée.

A chaque élection à main levée je demanderai qui est candidat ? C'est comme ça qu'on va procéder.

Premier vote pour un délégué titulaire :

Candidats : Christian SEMPE et Jean-Pierre GODFROY

- Pour Monsieur Jean-Pierre GODFROY, ceux qui sont pour : 7 voix
- Pour Christian SEMPE, ceux qui sont pour : 26 voix  
(dont le pouvoir de Muriel PRUVOT à la place de Jean-Paul JACQUOND)

Premier résultat qui sera porté au procès-verbal.

Deuxième représentant titulaire, Claude MERONO est candidat.

Qui d'autre est candidat ?

Je procède à l'élection du deuxième délégué titulaire.

▪ **Madame Annick COMBES-BOISSOT**

Il y a Monsieur SEMPE, il y a Monsieur MERONO et il y a Monsieur Jean-Pierre GODFROY. Si je compte bien il y a trois titulaires.

▪ **Monsieur le MAIRE**

A partir du moment où il y a eu d'autres candidats, il faut qu'on procède sur chaque poste à une élection nominative.

Premier poste de titulaire, Monsieur GODFROY était candidat, j'étais candidat, le vote a eu lieu. Je suis élu. Ce qui n'empêche pas Monsieur GODFROY de se présenter une deuxième fois. On ne vote pas contre Monsieur GODFROY ou contre Christian SEMPE, on vote pour.

Je suis sur le deuxième poste de titulaire. J'ai la candidature de Monsieur Claude MERONO et Madame Annick COMBES-BOISSOT, est-ce qu'il y a dans votre groupe la candidature de quelqu'un d'autre ? .....Il y a Monsieur GODFROY.

Cette fois-ci je vais inverser, je vais demander à ceux qui votent pour Claude MERONO de lever la main : 26 voix

Ceux qui sont pour la candidature de Monsieur GODFROY lèvent la main : 7 voix

Nous allons passer au premier suppléant. Monsieur Philippe BAPT est le candidat proposé. Y a-t-il d'autres candidatures ? Il y a Monsieur Jean-Pierre GODFROY.

Ceux qui soutiennent la candidature de Monsieur Jean-Pierre GODFROY le signalent en levant la main : 7 voix

Ceux qui sont pour la candidature de Monsieur Philippe BAPT lèvent la main : 26 voix

Deuxième délégué suppléant : Monsieur Robert ARTERO est le candidat que nous proposons. Y a-t-il un autre candidat ? Il y a Monsieur Jean-Pierre GODFROY.

Monsieur Jean-Pierre GODFROY, quels sont ceux qui soutiennent votre candidature parmi notre assemblée ? 7 voix

J'en fait de même pour mon collègue Robert ARTERO : 26 voix

Nous pouvons déclarer après ce scrutin :

- Claude MERONO et Christian SEMPE élus comme délégués titulaires à la Communauté d'Agglomération, secondés par Philippe BAPT et Robert ARTERO.

Est-ce qu'il y a des collègues qui souhaitent s'exprimer ?

▪ **Monsieur Marc DEL BORRELLO**

Permettez-moi d'abord au nom de mon groupe de vous féliciter. Je félicite également l'ensemble des adjoints qui viennent d'être élus. Je dirai simplement la chose suivante que, porteurs des espoirs et des convictions d'une quasi moitié de la population, nous souhaitons travailler au sein du Conseil Municipal dans un esprit constructif de respect mutuel et de dignité et dans l'intérêt de tous nos concitoyens. Je vous remercie.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Sachez, Monsieur DEL BORRELLO qu'à Saint-Orens de Gameville, de tout temps, pour ceux qui ont siégé aux Conseils Municipaux qui se sont succédés - et autour de cette table je me retrouve non pas le doyen de l'assemblée comme mon ami Claude PETREMANN mais le plus ancien élu de cette assemblée – au-delà des divergences, au-delà des discussions animées, il a toujours existé dans cette assemblée des habitudes de travail, et que notre majorité municipale forte de ses convictions, mais aussi des différences en son sein, de son pluralisme, saura porter sa tâche comme, je souhaite, saura le faire l'opposition. Pour tous les saint-orennais c'est un gage de démocratie.

▪ **Monsieur Patrice SOUTOUL**

Christian SEMPE était le leader dont nous avons besoin pour les municipales. J'ai agi avec mes amis socialistes pour qu'il le reste. Après cette campagne Monsieur le Maire je suis encore plus convaincu que nous avons fait le bon choix. C'est donc naturellement que j'ai accepté de prendre la parole au nom de mes amis. Notre victoire lors de ces élections municipales intervient à un moment capital pour l'avenir de Saint-Orens. La politique menée depuis 7 ans par la municipalité actuelle se poursuivra et l'avenir de notre ville est déjà tracé. Dirigée par une équipe soudée avec une grande ambition proche des forces vives de la ville, associatives, sociales, syndicales et économiques, la ville est sur le bon chemin. La victoire historique de Pierre COHEN à Toulouse change complètement la donne politique. Nous prendrons naturellement notre place au sein de cet ensemble enfin homogène.

La commune de Saint-Orens va mieux mais elle a besoin d'un nouvel élan pour la politique

municipale. Bien sûr en septembre il s'est fait des choses, des réalisations et le marathon de la remise en ordre des finances municipales est terminé. Comme tout marathon il faut attendre l'arrivée, ici c'est la fin de la mandature précédente et nous avons été jugés dignes de continuer par les électeurs. Notre victoire termine et inscrit dans le marbre la fin d'une époque.

Je dois dire aussi une chose importante. Oui la ZAC de TUCARD Centre sera conduite à son terme malgré la démagogie, les mensonges, la caricature et le refus de l'autre.

Nos appels à l'intelligence, à la compréhension du déclin démographique ont été entendus. Ce changement sera porté par l'équipe municipale dont je fais partie et par Christian SEMPE. Elle regroupe toute la gauche. Les Saint-Orennaises et les Saint-Orennais sont déterminés à donner par ce vote à cette ville un dynamisme économique, social, sportif et culturel pour construire une ville qui concilie, comme vous avez su si bien le dire et déjà le faire, accueil, solidarité et responsabilités.

Je dois déclarer que je suis fier d'habiter Saint-Orens et de faire partie de cette équipe municipale. Je vous remercie de m'avoir écouté.

- **Monsieur Guy FAVIER**

Au nom du groupe PCF citoyen, je tenais d'abord à vous féliciter pour l'élection, Monsieur le Maire. Votre élection aujourd'hui démontre dans cette ville des liens très forts dans une population qui s'est rassemblée autour de votre nom et en mettant en valeur ces devises de notre république : liberté et fraternité. La liberté d'expression où dans le conseil municipal précédent vous avez toujours donné la parole, y compris aux membres de l'opposition, parce qu'il y a eu des conseils qui n'ont pas pu avoir ce droit, ailleurs, y compris sur Toulouse. La liberté que toutes les classes et toutes les souches de notre population puissent venir à Saint-Orens et la fraternité qui aujourd'hui démontre que dans cette grande ville de Saint-Orens il y a plein d'avenir ; nous construirons ensemble pour le bien des saint-orennais une ville nouvelle et fraternelle.

- **Monsieur le MAIRE**

Je vous remercie et invite tout le monde au verre de l'amitié. Il y a une photo du Conseil Municipal qui est prévue. C'est de tradition de la faire et c'est important pour la population de Saint-Orens, au-delà du trombinoscope qui paraîtra dans le prochain Mém'Orens.

En avril nous convoquerons un prochain Conseil Municipal où on votera notamment les taux d'imposition pour cette année.